



**MAIRIE DE LANTENNE VERTIERE
COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 avril 2016**

L'an deux mille seize, le 29 avril 2016 à 20h00, les membres du conseil municipal de la commune de Lantenne-Vertière se sont réunis sous la présidence de Monsieur Thierry MALESIEUX, le Maire.

Présents : Thierry MALESIEUX, Jean-Jacques VITTOT, Gilles DECURE, Sandra VANDENBUSSCHE, Robert DEBERNARD, Marylène DURO, René FASSENET, Katia ODILLE, Laetitia RENAUD, Cédric SIMON, Christian TRIVELLIN.

Absents excusés : Oriane PETITOT, Christophe LEMONIER, Angélique LAZERAT, Françoise LAZERAT

Secrétaire de séance : Sandra VANDENBUSSCHE

I PRINCIPE DE DÉCLARATION DE PROJET PORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU AFIN DE PERMETTRE L'IMPLANTATION D'UN PROJET ÉOLIEN :

Afin de permettre aux conseillers de prendre une décision pour mettre en compatibilité le PLU de la commune avec une éventuelle implantation d'éolienne, des documents ont été envoyés à tous les membres du conseil municipal au préalable.

Le coût des modifications d'une partie du PLU s'élève à 3825 € HT. Ce montant sera remboursé si la commune valide le projet éolien.

Monsieur le Maire explique qu'une réunion a eu lieu le 26/04/2016 avec la société Wienerberger et Opale afin de mettre en relation les différents protagonistes du projet et des lieux.

Monsieur le Maire précise que cette décision de modification de PLU doit bien se différencier de l'accord du projet éolien sur la commune. En effet, cela est une nouvelle étape pour permettre le projet éolien mais ne remplace en rien la décision future que le conseil municipal devra prendre pour valider ou non l'implantation des éoliennes sur la commune.

Après la lecture par Monsieur le Maire de la délibération portant sur l'accord de modifier le PLU, le conseil municipal décide à l'unanimité de la valider.

D'autre part, le conseil municipal choisit à l'unanimité la société INITIATIVE en tant que bureau d'étude pour la modification du PLU.

II CHANTIERS DÉPARTEMENTAUX :

Les chantiers départementaux sont une entreprise d'insertion exécutant par équipe des travaux simples d'espaces verts et de bâtiments.

Il est proposé au conseil municipal de faire appel aux chantiers départementaux pour les travaux de tonte et d'espace vert sur le village afin d'aider l'employé communal.

Le coût net avec matériel pour une tonte est de 470 € / jour et de 400 € / jour pour les travaux divers d'espaces verts.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition de signer une convention avec les chantiers départementaux pour un essai sur la commune.

III DEMANDE DE SUBVENTION :

- Anciens combattants : Les anciens combattants demandent une subvention à la commune afin de refaire leur drapeau pour un coût d'environ 2000€.
Par 6 voix pour, 4 contre et 1 abstention, la subvention est fixée à 50€.
- Foot de Marnay : Le club de foot de Marnay demande une subvention à la commune pour l'achat de matériel.
Par 10 voix pour et 1 abstention, la subvention est fixée à 100€.
- ASPAREL : L'ASPAREL est l'association des parents d'élèves du RPI. Elle se trouve cette année en difficulté financière et doit aussi faire face à une escroquerie suite au loto qu'elle a organisé.
A l'unanimité la subvention est fixée à 500€.

Une délibération modificative du budget de 550 € est validée à l'unanimité pour permettre la mise en paiement de ces subventions.

IV ENFOUISSEMENT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC :

Enfouissement : Le SYDED a fait un diagnostic de l'éclairage public de la commune.

Tout d'abord, l'enfouissement rue de l'Église sera réalisé d'ici peu. Le conseil municipal devra prendre une délibération pour lui déléguer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage. Le réseau d'assainissement en séparatif dans cette rue sera aussi prévu.

Ensuite, l'acquisition du chemin du Renaudin par la commune a été validée par signature chez le notaire et permettra de prévoir l'éclairage public.

Éclairage public : Le SYDED propose à la commune de signer une convention d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la rénovation de l'éclairage public. Le coût s'élève à 500 € + 12 € par luminaire changé. Pour amoindrir les coûts et améliorer l'éclairage public, il est prévu de changer tous les luminaires de la commune en leds et d'ajouter 25 points lumineux supplémentaires.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la signature de la convention avec le SYDED.

V QUESTIONS DIVERSES (dont tour de tables des commissions) :

Emploi jeunes été : Les 6 jeunes non retenus l'an passé ont renouvelé leur candidature cette année. 5 postes sont à pourvoir pour cet été. Un tirage au sort a eu lieu pour ajourner une des candidatures de jeune. Sandra Vandebussche se charge de joindre chaque candidat pour l'informer.

SCI Le chanais : Un rendez-vous entre Monsieur le Maire et Maître Suissa est prévu mardi 03/05/2016 pour plus de précisions.

PSC1 : Des cours de secourisme pour 20 personnes du village seront proposés par un pompier professionnel formateur. Le coût est de 65 € par personne pour deux sessions de 4h. Le conseil municipal valide à l'unanimité de prendre en charge la moitié du coût par personne. Une communication sera faite dans le bulletin.

Formation AMD : Une formation sur la loi NOTRE le 25/05/2016 à Montferrand est proposée aux conseillers par l'Association des Maires du Doubs.

Défiibrillateur : L'achat groupé de 18 défiibrillateurs pourrait s'effectuer par le biais de la CCVM. Le conseil municipal valide à l'unanimité l'achat d'un défiibrillateur en pack extérieur pour la somme de 1500 € HT.

Panneau de signalisation de la Mairie : L'écriteau « Maison communale » sur la façade de la Mairie est défraichit. L'entreprise Offset pourrait nous fournir une plaque en plexiglass de 2m50x60cm pour un coût de 120 € HT sans fond ou 150 € HT si on ajoute un fond. Il est décidé par le conseil municipal d'acheter un écriteau sans fond annoté « Maison communale » avec le blason de la commune.

Opération Brioches : L'ADAPEI a envoyé un courrier de remerciement à la commune concernant l'opération brioches.

Les commissions :

- Communication : Le bulletin paraîtra fin juin.
- SIVOS : Ce syndicat est reconduit pour 2 ans.
- Bâtiments communaux : Une réunion pour le projet d'aménagement de la place de la Fontaine a eu lieu. La commission a décidé de prendre contact avec le CAUE pour l'accompagner dans ce projet. Lors de cette réunion, il a été aussi évoqué la partie supérieure de la Mairie.
- Urbanisme : 3 demandes préalables ont été étudiées ce mois-ci
- CCAS : Le panier alimentaire d'urgence a été validé. Des cartes jeunes seront proposées aux 0-25 ans du village avec une participation de 1€ par jeune.
- Vie du village : Un nouveau traiteur sera à trouver pour le repas des anciens. Le bosquet devant la maison Jean Garneret sera mis en jachère cette année et des fleurs seront plantées l'an prochain en écrivant « Maison Garneret ». La commission va prendre contact avec l'association temps libre.

La séance est levée à 22h50.